



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE**  
**11 JUILLET 2022**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 11 juillet 2022 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, président, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, 1<sup>er</sup> vice-président  
M. Daniel Aucoin, 2<sup>e</sup> vice-président  
M. Raymond Berthiaume, membre  
Mme Nathalie Lepage, substitut  
Mme Patricia Lebel, substitut

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière  
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies  
M. Daniel Paquette, directeur des opérations

Étaient absents :

M. Robert Auger, membre  
Mme Lise Gagnon, membre

**RÉSOLUTION NO : A74-07-2022**  
**(Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A75-07-2022**  
**(Adoption de l'ordre du jour)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel  
APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 juin 2022;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Autorisation pour appel d'offres public – Services professionnels pour la réalisation de la mise à jour du plan directeur d'aqueduc;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Adoption des critères et pointages de sélection pour la grille d'évaluation pour « Services professionnels pour la réalisation de la mise à jour du plan directeur d'aqueduc »;
7. Adoption de soumission RAIM-2022-003 – Réparation de deux pompes Flygt;
8. Modification de la date de l'assemblée ordinaire du 22 août 2022;
9. Affaires nouvelles;
10. Correspondances :
  - Ville de Terrebonne – Résolution 457-07-2022 – Mandat à la RAIM pour la mise à jour du plan directeur d'aqueduc;
  - Ville de Terrebonne – Résolution 440-07-2022– Approbation du règlement 42-1 modifiant le règlement numéro 42 décrétant des travaux de mise à niveau de la station de surpression George VI afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 388 500 \$;
  - Ville de Terrebonne – Résolution 441-07-2022 – Approbation du règlement 43 décrétant des travaux de remplacement des conduites de sortie des pompes haute pression et autorisant un emprunt au montant de 905 000 \$;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A76-07-2022**

**(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 juin 2022)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 juin 2022 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A77-07-2022**

**(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 431 388,40 \$ et de 236 474,30 \$.

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 21 787,33 \$ et de 157 054,21 \$ préparées le 6 juillet 2022 et en autorise les paiements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOLUTION NO : A78-07-2022**

**(Autorisation pour appel d'offres public – Services professionnels pour la réalisation de la mise à jour du plan directeur d'aqueduc)**

---

**ATTENDU QUE** la résolution CE-2014-1129-DEC de la Ville de Terrebonne datée du 17 septembre 2014 mandatait la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines à collaborer avec la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), pour la mise en place d'un plan directeur de l'aqueduc incluant le réseau de distribution, l'alimentation en eau potable et la réserve d'incendie;

**ATTENDU QUE** la résolution 140915-28 de la Ville de Mascouche datée du 15 septembre 2014 créait un comité de planification pour les services d'alimentation en eau pour la mise en place d'un plan directeur de l'aqueduc incluant le réseau de distribution, l'alimentation en eau potable et la réserve d'incendie pour l'ensemble de la ville;

**ATTENDU QUE** la RAIM est responsable de l'alimentation en eau potable pour les villes de Terrebonne et de Mascouche;

**ATTENDU QUE** la résolution 109-06-2015 de la RAIM datée du 22 juin 2015 mandatait la firme AquaData pour l'élaboration du plan directeur d'aqueduc;

**ATTENDU QUE** la dernière mise à jour du plan directeur d'aqueduc date de 2018, et que depuis, la densification du territoire et le développement immobilier des villes de Terrebonne et Mascouche ont grandement évolué;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'obtenir les mises à jour des hypothèses de développement de chacune des deux villes afin de planifier les besoins en infrastructures nécessaires à l'alimentation en eau potable de celles-ci;

**ATTENDU** les résolutions 220606-14 datée du 7 juin 2022 de la Ville de Mascouche et 457-07-2022 datée du 5 juillet 2022 de la Ville de Terrebonne mandatant la RAIM pour la mise à jour du plan directeur d'aqueduc;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

**QUE** la RAIM amorce, avec la collaboration des deux villes membres, et dans les meilleurs délais, le processus de mise à jour du plan directeur d'aqueduc incluant le réseau de distribution, la production en eau potable et les réserves d'incendie pour l'ensemble du territoire des villes de Mascouche et Terrebonne.

**QUE** le conseil d'administration autorise la publication d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la réalisation de la mise à jour du plan directeur d'aqueduc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A79-07-2022**

**(Adoption des critères et pointages de sélection pour la grille d'évaluation pour « Services professionnels pour la réalisation de la mise à jour du plan directeur d'aqueduc »)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) autorise la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels pour la réalisation de la mise à jour du plan directeur d'aqueduc » selon les critères et pointages suivants :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### Grille d'évaluation des services professionnels

		Points
<b>Proposition technique – critères d'évaluation</b>		
1.	Compréhension du mandat	10
2.	Méthodologie et calendrier de réalisation	20
3.	Présentation, qualification et expérience de la firme	20
4.	Qualification et expérience du chargé de projet	25
5.	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	20
6.	Qualité et présentation des documents	5
Sous-total de la pondération technique**		100
<b>Proposition financière</b>		
Prix de la proposition (avant taxes)		
Sous-total prix		Prix
<b>Pondération finale</b>		
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		

\* Maximum de points attribués aux critères.

\*\* La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NO : A80-07-2022

(Adoption de soumission RAIM-2022-003 – Réparation de deux pompes Flygt)

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) entreprises pour la réparation de deux (2) pompes Flygt (RAIM-2022-003);

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 juin 2022, à savoir :

Usi-pompes inc.	45 182,86 \$ t.t.c.	* non conforme
Société en commandite Xylem Canada	64 432,72 \$ t.t.c.	

**ATTENDU QUE** la soumission de la Société en commandite Xylem Canada s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 juillet 2022 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 62 086,50 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU** l'analyse technique datée du 5 juillet 2022 de M. Louis-Philippe Buist ing., coordonnateur génie et technologies à la RAIM;





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

**ATTENDU QUE** le nom de Société en commandite Xylem Canada n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 11 juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de la Société en commandite Xylem Canada pour la réparation de deux (2) pompes Flygt, au montant de 56 040,64 \$ (taxes en sus).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A81-07-2022  
(Modification de la date de l'assemblée ordinaire du 22 août 2022)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

**QUE** la prochaine assemblée ordinaire de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) ait lieu le 25 août 2022 à 9 h 30.

**QUE** la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire paraître l'avis public requis dans un journal local.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A82-07-2022  
(Correspondances)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

**QUE** les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**


**RÉSOLUTION NO : A83-07-2022  
(Levée de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

  
Président

  
Secrétaire-trésorière